

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
21 janvier 2013  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Dixième session extraordinaire d'urgence**  
Point 5 de l'ordre du jour  
**Mesures illégales prises par les autorités israéliennes**  
**à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste**  
**du Territoire palestinien occupé**

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-huitième année**

**Lettres identiques datées du 18 janvier 2013, adressées**  
**au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité**  
**par l'Observateur permanent de l'État de Palestine**  
**auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai écrit à de nombreuses reprises pour appeler l'attention de la communauté internationale sur la situation critique qui règne dans le Territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, territoire qui constitue l'État de Palestine. Dans chacune de ces lettres, la dernière étant datée du 15 janvier 2013, nous avons souligné notre profonde préoccupation face aux violations graves du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme commises par Israël, Puissance occupante, notamment sa campagne d'implantation de colonies, lesquelles déstabilisent la situation et compromettent les perspectives de paix.

Nous avons, dans chacune des lettres susmentionnées, exhorté la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, à honorer l'obligation qui lui incombe de respecter et à faire respecter le droit international et à prendre les mesures voulues pour contraindre Israël à mettre un terme à ses crimes de guerre et à préserver les perspectives de paix. Le Conseil de sécurité demeure malheureusement dans une impasse en dépit de la nette convergence de vues de ses membres quant à l'illégalité des politiques israéliennes et des pratiques auxquelles Israël a recours contre la population palestinienne et à la nécessité urgente de parvenir à la solution prévoyant l'existence de deux États comme étant la solution la plus viable à ce conflit qui dure depuis des dizaines d'années.

Il importe de souligner ici que la communauté internationale est unanime à considérer que les politiques israéliennes d'implantation de colonies illégales constituent la plus grave menace pour la solution de deux États, la Palestine et Israël, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières reconnues, sur la base de celles d'avant 1967, le principal obstacle à un processus de paix crédible et une grande source d'instabilité, de tension et de méfiance. Il est



grand temps d'affirmer cette unité de vues et d'agir pour mettre fin à l'oppression, à la dépossession et au déni des droits de la population palestinienne et entrer dans une ère de paix et de stabilité, qui ne s'est que trop fait attendre.

Or, une fois de plus, Israël a annoncé son intention de construire 198 autres logements dans le Territoire palestinien occupé. Cette annonce suit de près les déclarations outrancières faites par Israël récemment sur son intention de construire des milliers de logements, dont 84 dans la colonie illégale ultra-extrémiste de Kiryat Arba à Al-Khalil et 114 dans la colonie d'Efrat, en violation de toutes les normes de droit, y compris le droit international humanitaire, des résolutions du Conseil de sécurité et de l'obligation faite par la Feuille de route de geler toutes les activités d'implantation.

Aujourd'hui, des centaines de Palestiniens, dans un geste de résistance et de défi populaires et pacifiques contre les activités d'implantation illégales, se sont rassemblés à Beit Iksa, au nord-ouest de Jérusalem occupée, pour protester contre la confiscation des terres du village par Israël. Ce rassemblement, qui fait suite à la mise en place le 11 janvier du village de Bab al-Shams dans ce qui est appelé la zone E1, est une manifestation civile non violente contre le dessein d'Israël d'implanter une colonie à cet endroit, ce qui compromettrait l'unité et la viabilité de l'État de Palestine. Malheureusement, après la dispersion forcée des manifestants pacifiques, Israël continue d'empêcher les Palestiniens de pénétrer dans cette zone. Toutefois, mus par le même état d'esprit, des activistes ont dressé à Beit Iksa un village de tentes, qu'ils ont appelé Al-Karamah (Dignité), pour protester contre la confiscation de terres et le projet israélien d'encercler et d'isoler le village par un mur de séparation, une question grave que j'ai soulevée dans ma lettre du 10 janvier. Dans sa déclaration, l'un des activistes a souligné ce qui suit : « L'objet de la manifestation est notamment de faire comprendre à Israël et à toutes les sociétés démocratiques que nous sommes des êtres humains et que nous voulons la paix [...] que nous voulons vivre sans postes de contrôle, sans murs et sans colonies de peuplement ». Une autre manifestation a eu lieu aujourd'hui dans le village d'Izbat Al-Tabib dans le secteur de Qalqilia pour protester contre l'intention d'Israël de démolir une école du village.

Dans le même ordre d'idée, durant cette période Israël a continué de détruire des biens palestiniens. Le 14 janvier, les forces d'occupation israéliennes ont démoli quatre habitations palestiniennes sur les hauteurs sud d'Al-Khalil, dont une maison dans le village d'Um Al-Khair appartenant à un réfugié palestinien, Shuaib Hathaleen, qui depuis a perdu la faculté de parler à la suite d'une attaque d'apoplexie. Ces destructions ont causé le déplacement de huit personnes, dont quatre enfants. Les forces d'occupation ont aussi détruit la maison d'un berger, Ziad Makhmari, dans le secteur de Shakia, et les maisons de Waleed Saljbor et de Mohammad Ali Issa Atayet, privant 15 autres personnes de domicile, en plein hiver.

Le lendemain, le 15 janvier, les forces d'occupation israéliennes ont détruit la maison de Nasser Rajabi, au nord de Beit Hanina, où celui-ci vivait avec sa femme et leurs six enfants. Le même jour, une maison de deux étages située dans la ville de Sur Baher, appartenant à Aref Amara, 71 ans, et abritant sept familles, a été détruite par les forces d'occupation israéliennes. Le 17 janvier, celles-ci se sont livrées à des brimades contre des familles de Bédouins et à la destruction de leurs biens, et ont démolé environ 70 structures palestiniennes, dont des cabanes d'habitation et des

bergeries, appartenant à 12 familles palestiniennes de Wadi Al-Maleh dans le nord de la vallée du Jourdain.

Dans le même temps, les colons israéliens ont continué de semer la terreur et de se livrer à des actes de violence contre les civils palestiniens et leurs biens dans le Territoire palestinien occupé. Le 13 janvier, un colon israélien a écrasé Ali Jahalin, 7 ans, qui allait à l'école à Abu Dis dans Jérusalem-Est occupée; l'enfant a été transporté à l'hôpital dans un état grave. Les enfants palestiniens se font fréquemment écraser, et par peur, les familles palestiniennes refusent à présent de laisser leurs enfants aller à l'école et rentrer à la maison tout seuls.

Après cet accident déplorable, le 15 janvier, un groupe de colons s'est installé illégalement sur les terres appartenant à une famille palestinienne de la ville de Tuqu, à l'est de Bethléem. Les colons, sous la protection de soldats israéliens, ont attaqué la famille, faisant plusieurs blessés et forçant les propriétaires palestiniens à abandonner leurs terres. De la même manière, le 16 janvier, des colons israéliens ont commencé à raser des terrains pour élargir la colonie illégale de Makiyot dans le nord de la vallée du Jourdain et la colonie d'Elon Moreh au nord-est de Naplouse.

Le 17 janvier, des colons israéliens ont arraché 95 oliviers appartenant à deux familles palestiniennes dans le village de Hussan, à l'ouest de Bethléem. Avant cela, le 11 janvier, plus de 200 oliviers ont été détruits dans le village de Qusra, près de Naplouse. Ce village, comme beaucoup d'autres dans la région de Naplouse, a été souvent attaqué par des colons extrémistes venus des colonies illégales voisines ainsi que des « implantations sauvages ». Le Gouvernement israélien continue de laisser les auteurs de ces crimes impunis, les confortant dans leur sentiment d'impunité et encourageant ces agissements illégaux.

Alors que la communauté internationale continue d'assister à la violation incessante par Israël des droits de l'homme et de la dignité du peuple palestinien, nous rappelons que beaucoup de ces actes constituent des crimes de guerre dont Israël, Puissance occupante, doit répondre. Sans l'établissement des responsabilités, il serait illusoire d'espérer mettre un frein à ces agissements illégaux, qui sont lourds de conséquences pour l'instauration de la paix et de la sécurité tant recherchée.

Les dirigeants palestiniens restent attachés à la paix et à la solution prévoyant l'existence de deux États, rappelant l'importance du compromis accepté par l'Autorité palestinienne, à savoir de se contenter de seulement 22 % de la Palestine historique, un compromis accepté dans l'espoir d'instaurer une paix juste et la stabilité dans notre région. Nous demandons donc à la communauté internationale, et en particulier au Conseil de sécurité, de s'acquitter des devoirs que lui impose la Charte, en honorant son attachement à cette solution et de faire d'urgence le nécessaire pour assurer le respect des principes du droit, y compris des résolutions de l'ONU, empêcher la situation de se détériorer davantage et préserver la solution prévoyant l'existence de deux États et les perspectives de paix.

La présente lettre fait suite aux 450 lettres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, depuis le 28 septembre 2000. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 15 janvier 2013 (A/ES-10/577-S/2012/23), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous

ses crimes de guerre, de son terroriste d'État et des violations systématiques des droits de l'homme du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Observateur permanent de l'État de Palestine  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Riyad **Mansour**

---